

Délibération n°

**D\_2023\_03\_20\_07**

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 7
- Absents : 6
- Pouvoirs : 1
- Suffrages exprimés : 8
  - \* pour : 8
  - \* contre : 0
  - \* abstention : 0

Date de la convocation :

08 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALES (C.C.A.S.)**

**Séance du 20 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt mars à 20 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SALES s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mr TRANCHANT Yohann, Président du C.C.A.S. de SALES.

**Membres présents :** Mr TRANCHANT Yohann, Président du CCAS, Mr ALLARD Hugues, Vice-Président du C.C.A.S. et Mmes Mrs BERTHOD ONFROY Rémy, BISTON Sylvain, FALGUERE Nathalie, MANGIN Michèle et MEDIAVILLA Mario, membres du C.C.A.S.

**Absente excusée ayant donné procuration :** Mme MEDIAVILLA Christine – procuration à Mr MEDIAVILLA Mario.

**Absentes excusées :** Mmes BROISSAND Fabienne et ROLLIER Valérie.

**Absents :** Mmes Mr BLONDE Séverine, FRANI Christine et GEY Gérard.

**Secrétaire de séance :** Mme MANGIN Michèle.

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE SALES AU TRANSPORT DES ENFANTS/ADULTES PORTEURS D'UN HANDICAP ORGANISE PAR LES ASSOCIATIONS POUR SE RENDRE EN INSTITUT MEDICO EDUCATIF**

Suite à décision du C.C.A.S. de RUMILLY de ne plus assurer le transport des enfants/adultes porteurs d'un handicap à destination de l'I.M.E. Epanou à compter de la rentrée de septembre 2019, il a été nécessaire de rechercher un autre modèle de transport organisé par les associations gérant un établissement accueillant des enfants handicapés.

En effet, ces dernières années, plusieurs Instituts Médico Educatifs ont alerté les communes de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie sur leurs difficultés à organiser seuls le transport de l'ensemble des enfants dont ils ont la charge, et notamment ceux en provenance du territoire, assez éloigné des agglomérations d'Annecy ou d'Aix les bains.

Par conséquent, le C.C.A.S de RUMILLY propose de maintenir, à l'échelle de chacune des communes, une dynamique collective de soutien aux familles des enfants handicapés par le versement d'une subvention aux associations organisant le transport des enfants handicapés d'un montant de 1 000 € par enfant et par an.

Pour rappel : le coût du transport assuré par le CCAS de RUMILLY (déduction faite du remboursement de l'EPANOU) s'élevait à 40 000 €/an à charge des communes. Le recensement effectué en avril 2019 fait état de 39 enfants répartis auprès de 4 associations.

Afin d'affirmer cette dynamique collective de la part des communes de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, il a été décidé de formaliser ce partenariat, par la signature d'une convention, sur le même modèle, pour tout le territoire, à compter de début 2020

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

**APPROUVE** le projet de convention avec l'association I.M.E. EPANOU relative à la participation du C.C.A.S. de SALES au transport des enfants/adultes porteurs d'un handicap de la commune organisé par l'association I.M.E. EPANOU pour se rendre dans ses locaux.

**DECIDE** d'attribuer une subvention à l'association I.M.E. EPANOU de 1 000 € par enfant et par an (calculée en fonction du nombre d'enfants inscrits dans l'établissement à la rentrée de septembre 2022) soit un montant de 2 000 € pour l'année 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération conclue pour une durée de 1 an à compter du 01 janvier 2023, renouvelable par reconduction expresse.

Ainsi fait à SALES, les jours, mois et an susdits



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission le : .....  
et sa publication le : .....



Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à SALES, le 21/03/2023

Le Président du C.C.A.S.,

Yohann TRANCHANT

Le secrétaire de séance

Michèle MANGIN

